



Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT

Communiqué de presse : ArcelorMittal : des subventions publiques pour la décarbonation, mais avec quelles contreparties ?

Le 1^{er} ministre s'est rendu vendredi 4 février sur le site d'ArcelorMittal Dunkerque, pour accompagner le groupe sidérurgique dans ses investissements de décarbonation. ArcelorMittal promet un investissement d'1,7 milliard d'euros pour convertir vers la voie électrique une partie des hauts fourneaux des sites de Dunkerque et Fos-sur-Mer.

Quel sera le montant exact de ces aides publiques ? On peut présumer qu'elles seront très importantes. Le groupe a en effet déjà annoncé qu'il lui faudra investir 10 milliards pour réduire ses émissions de 35% à l'horizon 2030. Il compte pour cela recevoir 5 milliards d'aides publiques, en cumulant aides des Etats et de l'Union Européenne.

Si cette décarbonation de la production va évidemment dans le bon sens, cela pose néanmoins questions :

1. Quels engagements du groupe en matière d'emploi, de politique sociale et d'investissements courants sur les lignes de productions ? Les salariés des sites français (mais aussi européens) vivent une sérieuse dégradation des conditions de travail, liée à une grave carence d'investissement, depuis l'OPA de Mittal sur Arcelor en 2006. La politique sociale s'est également dégradée, engendrant aujourd'hui une perte d'attractivité de nos métiers.
2. Quel retour des bénéfices du groupe au service de cette transition industrielle ? Plus de 20 milliards d'euros ont été remontés ces 16 dernières années vers les actionnaires (dividendes et rachats d'actions), dont plus de 5 milliards en cette période de pandémie ! Le bénéfice net de 2021 va atteindre un niveau record (autour de 13 milliards d'euros !). Et parallèlement, le groupe réduit ses budgets de R&D.

Sur la question environnementale, on ne peut que déplorer un dialogue social à minima et l'absence d'écoute des organisations syndicales.

La CGT porte, en effet, depuis 2010, avec sa proposition de reconversion de la raffinerie des Flandres de Total, à Dunkerque, vers une unité de production d'hydrogène vert, la piste de la valorisation du CO2 via l'hydrogène, afin de produire du méthane.

De même, la CGT a fait des propositions de recyclage de CO2 sur le site de Fos-sur-Mer : en sollicitant à travailler des projets communs avec les autres industries du bassin : chantier de déconstruction des navires pour la filière électrique, une filière Bio-Ethanol, encore l'intégration du projet Jupiter1000 sur la plateforme PICCTO...

Or, on peut constater qu'ArcelorMittal, sur le bassin de Fos, n'est pas entré dans ce projet Jupiter 1000, premier démonstrateur « power to gas » de France qui développe également ce procédé de méthanation, à partir d'hydrogène et de CO2.

D'ici 2030, même si des investissements sont prévus sur les 2 sites pour la réduction d'émission de CO2, c'est la voie de l'enfouissement du CO2 en mer du Nord ou en Méditerranée qui est privilégiée. Pour le site de Dunkerque, l'enfouissement en mer du Nord se ferait en partenariat avec Total pour faciliter l'extraction pétrolière !

Au-delà de subventions publiques, c'est la maîtrise publique de la sidérurgie qui est posée. La stratégie d'ArcelorMittal est décrite partout en Europe, tandis que le groupe affiche clairement ses ambitions d'une croissance externe en Chine ou en Inde.

Le groupe ne va-t-il pas mettre en concurrence ses sites français et européens sur ces questions d'investissements, et tenter de rationaliser la production, pour optimiser ses profits ?

Pour la CGT, tous les sites européens doivent bénéficier d'investissements à la hauteur, pour opérer cette transition écologique. La demande d'acier va, en effet, croître sérieusement ces prochaines années.

La question de la renationalisation de la sidérurgie doit être posée, l'acier étant reconnu par tous comme une filière stratégique pour l'industrie française et européenne.